REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS **Département de la Dordogne**

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/77

ALTERNAT MANUEL
260 Avenue Winston Churchill (D113)

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIERS approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités en date du 20 Mars 2026,

Vu la demande formulée par l'entreprise JAROUSSIE domiciliée « Maison Neuve » 24 660 SANILHAC,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique pour effectuer des travaux d'élagage au 260, avenue Winston Churchill (D113) en cette commune,

ARRETE

ARTICLE 1er : le 07 Avril 2026, la circulation sera réglementée par un alternat manuel au niveau du 260 de l'avenue Winston Churchill. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : La fourniture, la pose, et la maintenance y compris en dehors des heures d'intervention sur le chantier et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins de l'entreprise chargée des travaux et sous son entière responsabilité. Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les conditions optimums de circulation devront être prévues.

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Périmouv'
- Le SMD3

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 20 Mars 2026

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Philippe MOREAU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : Tapaissie Engeonnement Prénom :
Dénomination : Représenté par : Tapaissie Julien
Adresse Numéro : 1968 Extension : Nom de la voie : RN 21 Maison Neuve
Code postal 24660 Localité : Saint Hac Pays : France
Téléphone 05 53 04 63 60 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact @ tapaissie.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Morandieu Prénom : Yanis
Adresse Numéro : 260 Extension : Nom de la voie : Avenue winston chuchill
Code postal 24660 Localité : C. Chamiers Pays : France
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

77

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : 260 Extension : Nom de la voie : Avenue Winston Chuchill
Code postal 24660 Localité : Coulounieix - Chamiers

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Elagage au dessus des lignes en bord de Route, Nacelle sur la Route

Date prévue de début des travaux : 07 04 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 07 04 2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒

Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☒	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☒	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Jarousse Environnement Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : Jarousse Julien

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 20/03/2026 à Sanilhac

Nom : Dubos Prénom : Vincent Qualité : Chef d'équipe



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.